

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2023 ainsi que les restes à réaliser en dépenses et recettes. Elle permet également d'ajuster les crédits budgétaires en fonctionnement et investissement.

### I. SYNTHESE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Il s'équilibre à hauteur de 0 € en fonctionnement et 2 567 178.43 € en investissement.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Total voté 2024	BS 2024	Recettes	Total voté 2024	BS 2024
011 Charges à caractère général	2 790 717		70 Produits des services, du domaine et divers	1 262 320	
012 Charges de personnel	6 992 000		73 Impôts et taxes	7 931 416	0
			731 dont fiscalité directe	3 767 000	
			dont reversements Toulouse Métropole	3 633 216	
			dont autres	531 200	
65 Autres charges de gestion courante	839 538		74 Dotations et participations	2 102 790	0
66 Charges financières	285 127		dont DGF et DSR	324 000	
67 Charges spécifiques		5 000	dont compensation perte ou exo impôts locaux	291 000	
014 Atténuations de produits	88 500		dont CAF	1 370 923	
042 Opérations d'ordre entre sections	380 000		dont autres	110 867	
023 Virement à la section d'investissement	256 111	-5 000	dont FCTVA	6 000	
<b>Total</b>	<b>11 631 993</b>	<b>0</b>	75 Autres produits de gestion courante	227 367	
			76 Produits financiers	-	
			77 Produits spécifiques	1 000	
			013 Atténuation de charges	91 000	
			042 Opérations d'ordre entre sections	16 100	
			002 Excédent antérieur reporté		
			<b>Total</b>	<b>11 631 993</b>	<b>0</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses	Total voté 2024	RAR	BS 2024	Recettes	Total voté 2024	RAR	BS 2024
001 Résultat d'investissement reporté			2 499 138.13	021 Virement de la section de fonctionnement	256 111		-5 000
16 Remboursement dette	279 600			001 Résultat d'investissement reporté			
<b>EQUIPEMENT</b>	<b>9 102 013</b>	<b>68 040.30</b>		10 Dotations et fonds divers	1 105 412	0	2 045 542.52
20 immob. Incorporables	89 004	27 909.60		dotations et fonds divers (fctva)	1 105 412	-	-
204 subventions d'équipement versées	10 000	0.00		1068 affectation des résultats	-	-	2 045 542.52
21 immob. Corporelles	903 135	30 684.74		13 Subventions d'investissement	1 194 563	1 619 569.19	-481 788.00
23 immob. En cours	8 099 874	9 445.96		16 Emprunts	6 461 627		-611 145.28
23 avance marchés				024 Produits des cessions d'immobilisations			
040 Opérations d'ordre entre sections	16 100			040 Opérations d'ordre entre sections	380 000		
041 Opérations patrimoniales	387 465			041 Opérations patrimoniales	387 465		
<b>Total</b>	<b>9 785 178</b>	<b>68 040.30</b>	<b>2 499 138.13</b>	<b>Total</b>	<b>9 785 178</b>	<b>1 619 569.19</b>	<b>947 609.24</b>
			<b>2 567 178.43</b>				<b>2 567 178.43</b>

## **II. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement fait état d'un besoin de crédits budgétaires sur le chapitre 67 « Charges spécifiques », notamment au niveau de l'article 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs. »

Le montant inscrit s'élève à 5 000 €.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses par la diminution du chapitre Virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour un montant de 5 000 €.

**Le budget supplémentaire s'équilibre donc en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à hauteur de 0 €.**

## **III. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### ***A) Les restes à réaliser***

Les restes à réaliser issus de l'exercice budgétaire 2023 sont repris au budget supplémentaire 2024, soit 68 040.30 € en dépenses et 1 619 569.19 € en recettes.

### ***B) L'affectation des résultats***

Les résultats d'exécution de l'exercice 2023 ont donné lieu à un besoin de financement cumulé à reporter sur 2024 de 2 499 139.13 €, besoin qui est inscrit au compte 001 (D) du budget supplémentaire.

Comme le prévoit la délibération d'affectation des résultats, le résultat de fonctionnement cumulé s'élevant à +2 045 542.52 € est affecté à la section d'investissement sur le compte 1068 (R).

### ***C) Le virement de la section de fonctionnement (021)***

La somme inscrite au chapitre 023 en dépenses de fonctionnement permettant d'équilibrer la section est reportée sur la ligne 021 en recettes d'investissement comme le prévoit les règles de la comptabilité publique, soit un chapitre diminué de 5 000 €, portant le chapitre 021 à 256 111 €.

### ***D) L'équilibre de la section d'investissement***

L'équilibre de la section d'investissement se fait à la fois par la ligne Subventions d'investissement (chapitre 13) et la ligne Emprunts inscrite en recettes (chapitre 16).

En effet, les dossiers déposés au titre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) pour l'accessibilité (76 102 €), la rénovation des toilettes de l'école Matisse (12 500 €) et la sécurité et le développement de la vidéosurveillance (33 500 €) ayant reçu une réponse négative, il convient de les enlever des inscriptions budgétaires 2024.

Il en est de même de :

- la subvention prévue au titre du fonds innovant senior, le projet étant considéré comme pas suffisamment innovant (40 000 €),
- le fonds vert pour le composteur du nouveau groupe scolaire Rosa Bonheur (12 929 €),
- le fonds vert pour la renaturation du terrain du groupe scolaire (189 532 €), le projet n'étant pas éligible à cette subvention,

Les subventions de la région sont également retirées des prévisions budgétaires 2024, les dispositifs de droit commun étant exclus au titre du CTO (Contrat territorial Occitanie) :

- subvention pour l'équipement de la cuisine du nouveau groupe scolaire Rosa Bonheur (17 225 €),
- subvention pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de ville (50 000 €)
- subvention pour l'accessibilité de l'Hôtel de ville, quatre écoles, Relais Petite Enfance et la halte-garderie (50 000 €).

Le chapitre 13 Subventions est corrigé de 481 788 €, portant celui-ci à 712 755 € (hors restes à réaliser).

L'emprunt inscrit au chapitre 16 en recettes est diminué de 611 145.28 €. Un emprunt de 6 461 627 € avait été inscrit au BP 2024. Celui-ci est ramené au budget supplémentaire à un montant de 5 850 481.72 €.

**Le budget supplémentaire s'équilibre donc en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à hauteur de 2 567 178.43 €.**